

LA GARE  
DE MONS  
VOUS INVITE

1926

1926

1926

1926

1926

B

B

B

B

B



LA GARE  
DE MONS  
VOUS INVITE

LA GARE  
DE MONS  
VOUS INVITE

La Société Nationale des Chemins de fer Belges a été créée le 23 juillet 1926 et célèbre donc en 1976 son cinquantième anniversaire. A cette occasion, plusieurs festivités sont organisées.

En vue de permettre au public de jeter un regard dans les coulisses et lui montrer des activités qu'il ignore, des journées portes ouvertes sont organisées en gare de Mons.

## **LE DISPATCHING ET LE REPARTITEUR ES DU GROUPE DE MONS**

La gare de Mons, située sur la ligne internationale de Bruxelles à Paris, constitue un nœud ferroviaire au croisement de cet axe principal, avec les lignes desservant une grande partie de la province :

- ligne 97 vers St.Ghislain et Quiévrain.
- ligne 78 vers st.Ghislain - Tournai - Mouscron.
- ligne 98 desservant le Sud du Borinage.
- ligne 118 vers La Louvière - Manage - Charleroi.

### **ROLE DE LA GARE**

Son activité principale est d'assurer les relations voyageurs avec la capitale, les principales villes de la Wallonie, et la desserte omnibus de toute la partie Ouest de la Province, au nord du sillon de la Sambre.

Elle traite également le trafic des marchandises de détail (colis) des régions de Mons, Borinage, Soignies en effectuant le transfert rail-route nécessaire pour l'acheminement de porte à porte de ce genre de marchandises.

Un entrepôt, appartenant à la ville, permet le dédouanement des envois du service international et leur stockage jusqu'à leur prise en charge par le destinataire.





## MOYENS UTILISES

### **Installations.**

La gare dispose de 9 voies à quai et de voies de garage, des voitures, réservées au service voyageurs, ainsi que de plusieurs faisceaux utilisés pour le trafic marchandises.

Un atelier de réparation et d'entretien du matériel roulant complète les installations.

Les quais d'embarquement aux trains de voyageurs sont accessibles directement par deux couloirs souterrains, de la salle des Pas Perdus.

Dans celle-ci sont groupés les différents services à la disposition du public :

- les guichets voyageurs spécialisés au service international, intérieur et aux abonnements;
- le bureau des renseignements;
- le dispositif d'annonce automatique des trains dont les indications sont répétées sur les quais, et les tableaux-horaires de toutes les lignes du réseau;
- le guichet et le dépôt des bagages, avec garage des vélos et motos;
- le buffet restaurant.

Il existe également un bureau de la RTT et un bureau de change dans le même bâtiment.

Un parking voitures, à proximité immédiate, est réservé aux voyageurs.

## **Personnel.**

L'exploitation de la gare de Mons requiert l'intervention de 120 employés de grades divers et de 200 ouvriers qualifiés et non qualifiés.

60 agents sont en outre affectés à l'accompagnement des trains de voyageurs.

L'ensemble est géré par un chef de gare principal, aidé de fonctionnaires dirigeant les différents services : mouvement, recettes, marchandises.

La gare dépend administrativement de la Direction Régionale de Mons installée au Square Roosevelt.

## **Service des trains.**

L'ensemble du mouvement des trains et des manœuvres nécessaires à leur formation et leur garage, est exécuté par un seul poste de signalisation moderne, doté de toutes les sécurités électriques.

L'organisation du service des trains est basée sur le cadencement horaire de deux trains sur la ligne principale, vers Bruxelles, et d'un train sur les autres lignes importantes.

Pendant les heures de pointe du matin et du soir, correspondant au déplacement massif de la main-d'œuvre et de la population scolaire, des parcours supplémentaires sont prévus.

En service international, la relation directe avec Paris est assurée par 1 train TEE et 6 trains ordinaires au départ et à l'arrivée.

Les jours ouvrables, 300 trains environ sont mis à la disposition du public.





HEURE	DESTINATION	NATURE	VOIE	RETARD PROBABLE
11.15	S' GHISLAIN VIA JEMAPPES	OMNIBUS	3 B	
13.11	MOUSCRON VIA S' GHISLAIN	SEMI-DIRECT	2	
14.15	VALENCIENNES	AUTOBUS		
15.11	MOUSCRON VIA S' GHISLAIN	SEMI-DIRECT	2	

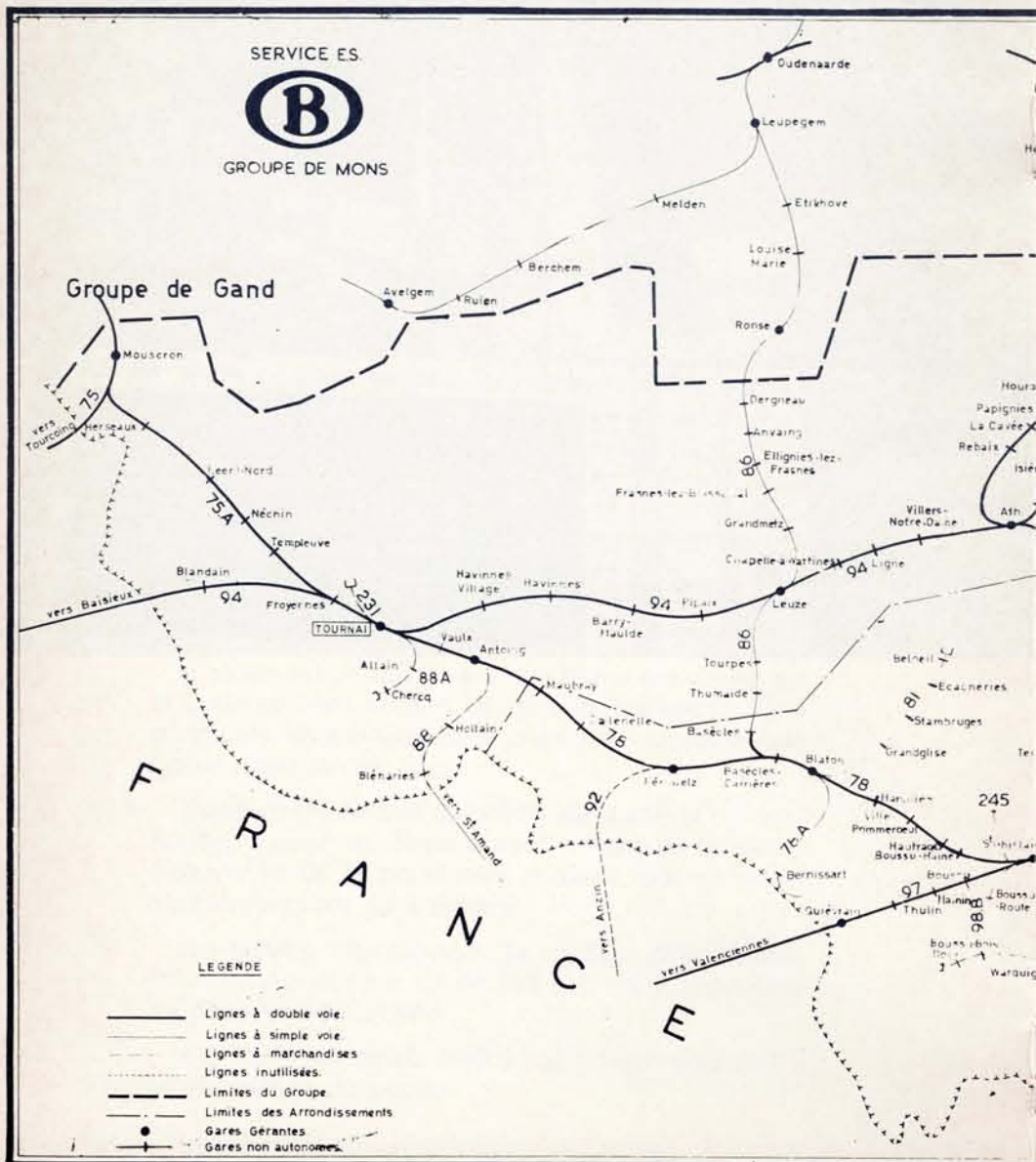
PARIS ↑

SERVICE ES.



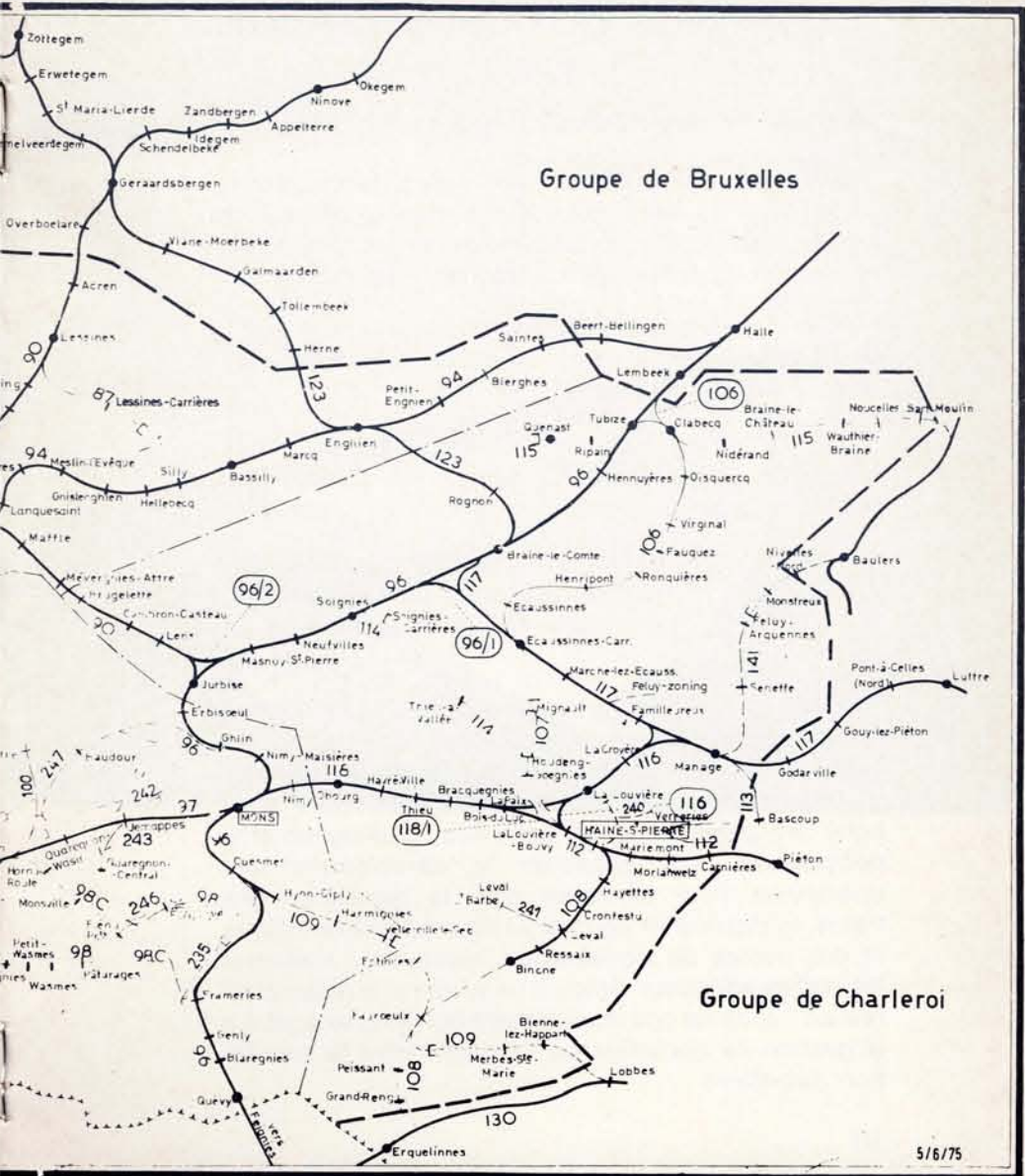
GROUPE DE MONS

Groupe de Gand



LEGENDE

- Lignes à double voie.
- Lignes à simple voie.
- - - Lignes à marchandises
- ..... Lignes inutilisées.
- - - - - Limites du Groupe
- - - - - Limites des Arrondissements
- Gares Gérantes
- + Gares non autonomes.



Groupe de Bruxelles

Groupe de Charleroi



## DISPATCHING DU GROUPE DE MONS

### Principe du dispatching.

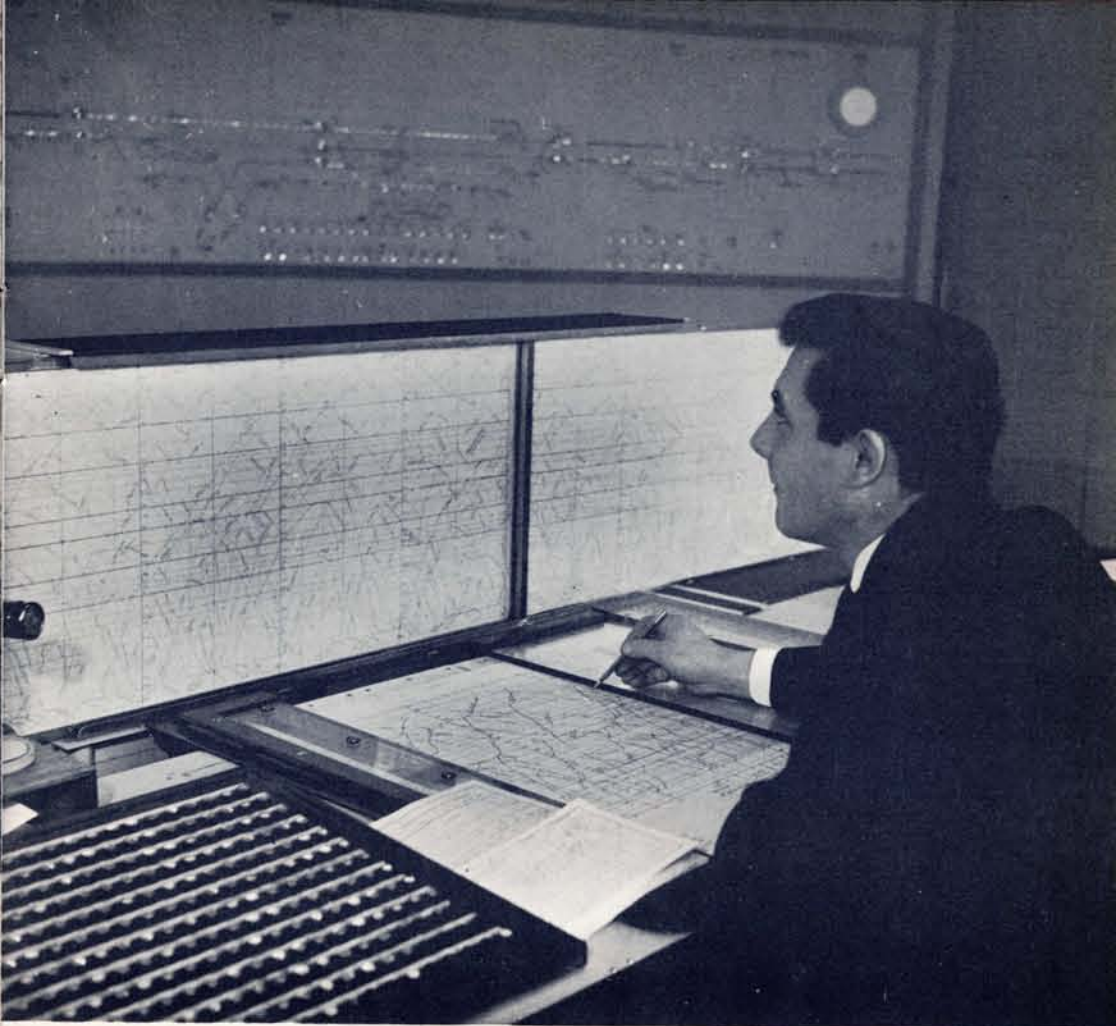
Les gares n'ayant qu'une vue partielle de la situation de la ligne, cette tâche a été confiée à un service spécial, équipé pour intervenir en tous points et installé au siège de la Direction Régionale.

C'est le dispatching et l'agent desservant ce poste est le dispatcher. Il existe un circuit particulier pour chaque ligne importante.

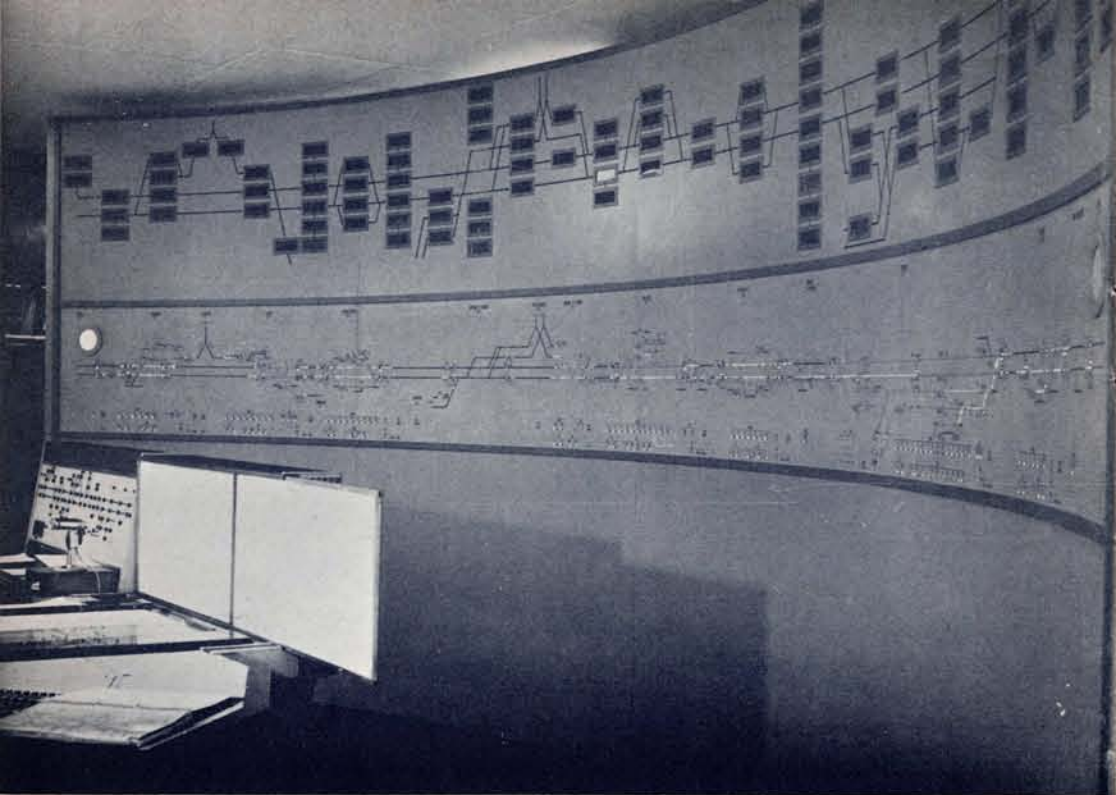
Le dispatcher est en relation, par un circuit téléphonique exclusif, avec toutes les gares et les postes de signalisation.

Il reçoit régulièrement de ses correspondants, des informations immédiates au sujet de la circulation des trains qu'il consigne sur un graphique aide-mémoire.

L'introduction du système «Dispatching» constitue donc un grand avantage. Le dispatching permet au responsable de la circulation des trains de disposer toujours d'une vue exacte de la situation réelle de la ligne et possède ainsi tous les renseignements nécessaires pour organiser le déroulement des opérations. Pour intervenir dans la circulation des trains, le dispatcher agit par l'intermédiaire des gares et des postes de signalisation, auxquels il transmet les ordres adéquats. Grâce à ce système le dispatcher réalise l'unité de commandement sur la ligne dont il a la gestion ce qui influence favorablement la circulation des trains.







### **Commande centralisée des circulations.**

L'action du dispatcher dépend de renseignements qu'il doit recevoir des gares et postes.

Sur les lignes à trafic très dense, on a utilement complété son équipement pour le rendre indépendant des gares et postes de signalisation.

Il reçoit automatiquement les renseignements nécessaires sur un tableau de contrôle fonctionnant au passage des trains à des endroits déterminés, qui ont été pourvus d'appareils spéciaux.

Il peut, en outre manœuvrer par télécommande les aiguillages et signaux principaux des postes de signalisation de la ligne, qui en service normal, lui transfèrent la commande de leur installation, et n'interviennent plus que pour des mouvements sur les voies locales ou si une vérification sur place est nécessaire.

En même temps, l'équipement de la voie et de la signalisation a été adapté, afin de permettre de tirer tout le parti possible des installations.

## **LE REPARTITEUR ES DU GROUPE DE MONS.**

L'exploitation technique des installations fixes de traction électrique de Quévy à Hal et de Mons à St.Ghislain est conduite à partir du poste central de Mons. L'agent chargé de la desserte de ce poste est le répartiteur ES.

Le souci primordial du répartiteur ES est d'assurer la distribution de l'énergie aux trains électriques circulant en ligne.

Pour remplir cette mission, le répartiteur dispose de la télécommande et du télécontrôle des installations électriques du Groupe : les sous-stations de traction, les postes de sectionnement et les interrupteurs qui permettent le sectionnement des lignes de contact.

Le répartiteur est également responsable des manœuvres à exécuter pour la mise hors tension de certains tronçons de ligne de contact pour l'exécution de travaux de modernisation ou pour l'entretien des caténaires.

Le répartiteur dispose d'un circuit téléphonique sélectif qui lui permet de communiquer rapidement soit avec le personnel de surveillance des gares, soit avec le dispatching.

Une liaison radio lui permet en outre de contacter les agents du service d'entretien en n'importe quel point du groupe.



LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION  
LE MINISTRE DE LA CULTURE

Le ministre de l'Éducation et le ministre de la Culture ont l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'enquête sur l'état de la culture en Belgique.

Le rapport est divisé en deux parties. La première partie est consacrée à l'état de la culture en Belgique. La deuxième partie est consacrée aux propositions de la Commission d'enquête.

Le rapport est accompagné de deux annexes. L'annexe I contient le rapport de la Commission d'enquête sur l'état de la culture en Belgique. L'annexe II contient le rapport de la Commission d'enquête sur l'état de la culture en Belgique.

Le rapport est accompagné de deux annexes. L'annexe I contient le rapport de la Commission d'enquête sur l'état de la culture en Belgique. L'annexe II contient le rapport de la Commission d'enquête sur l'état de la culture en Belgique.





1976

1976

1976

1976

1976

